

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 010-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.39

Déposée le: 24.01.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole)
Ruchonnet (St-Imier, PS)
Dunning (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.03.2018

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –



Quelles garanties pour l'information de demain? ?

L'Agence Télégraphique Auisse (ats) a annoncé début janvier la suppression de 40 postes sur les quelques 180 que l'entreprise compte. En dépit du renouvellement des contrats avec ses principaux clients, l'ats prévoit pour 2018 un recul de son chiffre d'affaires de 3,1 millions à 29,5 millions de francs (-9,6 %), selon les informations fournies par la direction. Pour réaliser ce plan d'économies, l'ats va procéder à une profonde réorganisation ces deux prochaines années.

Elle va regrouper ses rubriques suisse et internationale en un seul pool. L'ats n'aura en outre plus de rubrique économique en tant que telle.

Avec cette restructuration, la direction touche l'ensemble du paysage médiatique suisse car la plupart des médias s'alimentent en information auprès de l'ats. L'ats représente une source indispensable d'informations pour bon nombre de médias qui n'ont pas l'opportunité de financer des correspondants pour couvrir l'actualité suisse et moins encore l'actualité internationale et économique.

En outre, l'ats fournit une information reconnue pour être impartiale, vérifiée, non soumise aux lois du spectacle et du « people ». La qualité du travail de l'ats et sa valeur sur le marché de l'information impartiale ne se calculent malheureusement pas à l'aune de la rentabilité.

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux interrogations suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif juge-t-il l'évolution de la situation des médias dans le canton, en particulier la garantie de son indépendance ?
2. Le Conseil-exécutif partage-t-il notre vive préoccupation quant à la menace qui pèse sur l'indépendance et la diversité des médias bernois ?
3. La restructuration annoncée de l'ats fait état de la suppression d'environ 40 postes sur 150 EPT. Il semble que les postes touchés soient uniquement ceux de journalistes. Et aucune répartition entre régions n'a été mentionnée. Le Conseil-exécutif peut-il renseigner le parlement sur la situation exacte et les répercussions pour l'antenne centrale bernoise ?
4. Le bureau biennois héberge le rédacteur francophone de l'ats, véritable courroie de transmission pour faire connaître Outre-Sarine ce qui se passe en Suisse romande ; ce poste est-il également menacé ?
5. Qu'en est-il des économies imposées aux trois rédactions linguistiques (F, I, et D) ? Seront-elles proportionnelles aux effectifs dont les rédactions disposent ou les minorités devront-elles procéder à des coupes plus conséquentes ? Il faut savoir que cela avait été le cas en 2009. Pour la première fois de l'histoire de l'ats, le conseil d'administration avait contraint la rédaction de langue française à des économies plus importantes que la rédaction de langue allemande. Précédemment, la proportionnalité était respectée.
6. Le Conseil-exécutif peut-il rassurer la population quant au maintien des postes de travail et à celui de la qualité de l'information fournie jusqu'alors par l'ats ?
7. Le canton de Berne possède-t-il un ou plusieurs contrats avec l'ats ?
8. Si oui, de quelle nature et pour quels domaines ?
9. Si oui, ces contrats sont-ils remis en question, respectivement risquent-ils d'être compromis par l'ats ?

Motivation de l'urgence : La situation actuelle de l'ats et l'application rapide des décisions du conseil d'administration.

Destinataire

- Grand Conseil